

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04 février 2021

Présents :

FORTUNE M – VILLELLAS F – CARQUET M – PREVOT K – TOULZA N – VARSABA B – PLA B  
BONNET M.J – CHARLEUX D – GERVASI A – LIGNERES O – MIGNARD C

Excusés : ADRAGNA J.

Représentés : DOMERGUE C

Absents : GUIRAUD V.

Secrétaire de séance : TOULZA Nicole

### **1 – CONVENTION AVEC HERAULT ENERGIES – TRAVAUX RENFORCEMENT POSTE LES COMBELLES :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention de travaux proposée par Hérault Energies, concernant le renforcement Combe Lizarne – Poste « Combelles ».

Ces travaux font ressortir une dépense de 52 000 € TTC et le financement de cette opération est pris en charge à 100 % par Hérault Energies, suite à la décision du comité syndical d'Hérault Energies, en date du 10 mars 2016, de financer les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité des communes de moins de 2 000 habitants.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **2 – PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SIRAN AU LIEU-DIT LES BOUTENAGUES :**

La commune de Siran est concernée par un projet éolien au lieu-dit Les Boutenagues, situé en plein cœur des terrasses du vignoble classé en Appellation d'Origine Contrôlée Minervois. Ce projet est porté par la société WOLKSWIND France SAS, que nous avons reçu pour une présentation de leur projet le 15 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Deux membres du Conseil Municipal étant personnellement concernées par ce projet, celles-ci n'ont pas participé au débat ni au vote.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Le Conseil Municipal s'oppose à la majorité (10 contre – 1 blanc) à l'implantation de ce parc éolien.

La séance est levée, il est 19 H 30.